

# CDRE



CLUB DES DIRECTEURS  
DE LA RESTAURATION  
ET D'EXPLOITATION FRANCE



*Christofle*



CDRE

## Trophée 2025

**Jeudi 27 & Vendredi 28 Mars 2025**

**Lycée de Gascogne Hôtellerie et Tourisme Bordeaux-Talence**



# ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

[www.cdrefrance.com](http://www.cdrefrance.com)

## Présentation du Club

**Le Club des Directeurs de la Restauration et d'Exploitation C.D.R.E. France, est un Club** regroupant les Directeurs de la Restauration et d'Exploitation des grands Hôtels (4\* et 5\*) et Palaces Français Représentant une diversité dans les " produits Restauration " (Restaurants Gastronomiques, Brasseries, Restaurant à thème ...) et hôteliers palaces, boutique hôtels, etc....

Ce Club existait sous forme d'amicale depuis de nombreuses années et il a été structuré dans sa forme actuelle depuis 1990. Il est composé aujourd'hui de :

- 4 Bureaux régionaux en France – Paris IDF, PACA, LYON, Grand Sud
- 1 Bureau à l'International
- 120 Membres dont des délégués Régionaux
- 30 partenaires qui soutiennent financièrement l'action de notre club à la formation des jeunes et financer le trophée C.D.R.E. France

**Il organise un Trophée annuel**, un concours professionnel au niveau national et international, à destination des Ecoles Hôtelières Francophones, trophée créé en 2003 à la suite de la mise en place d'une convention de partenariat entre les établissements scolaires et les entreprises

Association régie sous la loi du 1er juillet 1901.

Siège social, CDRE chez Monsieur Argence - 10 rue Joseph Gaillard - 94300 Vincennes

[www.cdrefrance.com](http://www.cdrefrance.com)



# ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

**Le CDRE France entretient un lien étroit** avec l'ensemble des associations professionnelles (*AGGH, Les Clefs d'Or, l'AICR, la Chaîne des Rôtisseurs, le Cordon bleu, Prosper Montagne, académie culinaire de France, association meilleurs ouvriers de France*).

## Ses Objectifs

- Promouvoir et communiquer sur la profession.
- Faciliter les échanges et les relations entre les établissements au niveau national et International.
- Accroître la promotion de l'enseignement professionnel.
- Faciliter l'insertion professionnelle dans les entreprises d'hôtellerie et de restauration.
- Mettre à la disposition de ses membres les connaissances et expertises qu'elle peut réunir et ce notamment dans le cadre de missions d'audit et de conseil.
- Défendre les intérêts de ses membres.
- Faciliter parmi ses membres toutes synergies dans le cadre d'échanges professionnels et Para professionnels.
- De promouvoir et de valoriser la restauration et l'hôtellerie en fonction des critères de qualité et de service dans son champ d'activité.
- De proposer à ses membres affiliés et partenaires des services privilégiés et complémentaires

**Le Club se réunit** soit sous la forme d'un « **d'un rendez-vous diner débat** » ou d'un « **Afterwork** ».

## Ces rencontres permettent

- D'organiser des présentations de produits de tous types liés à notre activité.
- Mettre en relation les membres et les partenaires
- Permettre aux partenaires d'échanger entre eux
- Créer un réseau de relations professionnelles pour faciliter l'évolution de carrière des membres
- Favoriser les échanges d'information à travers différents thèmes, inhérents à notre profession, et régulièrement animés par des intervenants extérieurs.
- Privilégier nos relations avec des écoles hôtelières et centres de formation ;
- Relayer les informations entre les écoles hôtelières et les membres (par ex. jurys d'examens, besoins de placements de stagiaires et apprentis, suivi de stage, opportunités pour les élèves à l'issue de leurs cursus scolaires)
- Etre les partenaires d'organismes de formations afin de promouvoir et valoriser nos métiers.
- Créer un réseau de relations professionnelles pour faciliter l'évolution de carrière des membres
- Organiser des voyages à thèmes liés à notre métier.

Et cela, toujours dans l'esprit Club !



# ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

## Règlement Général CDRE France Partenaires 2025

Est défini comme « membre partenaire » toute personne physique ou morale apportant une contribution financière ou matériel au Club (cf Article 5 des statuts du Club)

### Article 2 – Durée

« Le membre partenaire » est partenaire pour une année civile (1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025) et dès l'instant que celui-ci s'est acquitté de sa cotisation annuelle.

### Article 3 – Cotisation

#### « Le membre partenaire **Régional** »

→ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 1 000 € HT (selon article 7 du règlement intérieur)

#### « Le membre partenaire **national** »

→ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 2 500 € HT (selon article 7 du règlement intérieur)

#### « Le membre partenaire **national exclusif** »

→ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 6 000 € HT (selon article 7 du règlement intérieur).

#### « Le membre partenaire **Cabinet de Recrutement** »

→ Doit s'acquitter d'une cotisation annuelle d'un minimum de 500 € HT (selon article 7 du règlement intérieur).

Les cotisations annuelles partenaires sont dues dès le mois de janvier de l'année 2025.

« Les membres partenaires » qui n'auront pas réglé leur cotisation à fin Février de l'année en cours, seront radiés et ne pourront plus se prévaloir de leur appartenance au C.D.R.E. France

### Article 4 – Droits des partenaires

- Les membres partenaires participent aux différents « Afterwork » (Apéritif organisée pour les membres CDRE)
- Lien direct du Site Internet Partenaire sur le site Internet du CDRE France
- Lien privilège avec l'ensemble des membres du CDRE France
- Mise en avant de la société Partenaire via le Site Internet CDRE France
- Partenariat lors des événements du CDRE France
- Consultation lors d'appel d'offres du CDRE envers les sociétés

### Article 5 – Autre dispositions

→ Si une société non partenaire souhaite présenter un produit lors d'une réunion, il lui en coûtera la somme de € 500.00 HT

→ Si une société non partenaire souhaite présenter un produit sans s'acquitter des € 500.00 HT, celui-ci nous laissera les produits, et ceux-ci seront dégustés lors d'une réunion. Les résultats des tests et les commentaires des membres seront rendus anonymement au prestataire via un questionnaire (fourni par le prestataire).



# ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

23<sup>e</sup> Trophée de C.D.R.E. France

## ACCORD DE PARTENARIAT FINANCIER

### En choisissant de nous rejoindre :

vous devenez Membre partenaires pour

- ➔ Participer aux différentes soirées ou Afterwork (Apéritif organisée pour les membres CDRE)
- ➔ Un lien direct de votre Site Internet sur notre Site Internet
- ➔ Un lien privilège avec l'ensemble des membres du CDRE
- ➔ Une mise en avant de votre société via notre Site Internet
- ➔ Un partenariat lors des événements du CDRE
- ➔ Une consultation de votre société lors d'appel d'offres

Nous soussignés Société .....

Représenté par Madame, Monsieur .....

En qualité de .....

Accepte de devenir Partenaire du Club des Directeurs de la Restauration & d'Exploitation France pour l'année 2025.

Dans la Catégorie .....

TYPE :

Partenariat Régional	Engagement Financier minimum au partenariat	1 000 € HT ..... <input type="checkbox"/>
Partenariat National	Engagement Financier minimum au partenariat	2 500 € HT ..... <input type="checkbox"/>
Partenariat National exclusif	Engagement Financier minimum au partenariat	6 000 € HT ..... <input type="checkbox"/> *
Partenariat Cabinet de Recrutement	Engagement Financier minimum au partenariat	500 € HT ..... <input type="checkbox"/>

A ce titre, verse la somme de .....€ pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2025.

Fait à ..... le .....

Indiquer la mention « Lu & Approuvée » \* Rayer la mention inutile

Paiement par Cheque

Banque : ..... N° .....

Virement date .....

Domiciliation : **BNPPARB VINCENNES** **MARIGNY** **(02845)**  
code banque 30004 code agence 02845  
n° compte 00010031961 clé 75  
IBAN : FR 7630004028450001003196175 BIC : BNPAFRPPMDT

BESOIN D'UN REÇU ? OUI  NON

En cas de changement, n'oubliez pas de nous faire parvenir vos nouvelles coordonnées, par avance merci.

Association régie sous la loi du 1er juillet 1901.

Siège social, CDRE chez Monsieur Argence - 10 rue Joseph Gaillard - 94300 Vincennes

[www.cdrefrance.com](http://www.cdrefrance.com)

## ACCORD DE PARTENARIAT - MODALITES

	Partenaires Régional	Partenaires National	Partenaires National Exclusif	Cabinet de recrutement
	1 000 € HT	2 500 € HT	6 000 € HT	500 € HT
Liste membre Régionaux	✓	✓	✓	■
Liste membre nationaux	■	✓	✓	■
Nbre de Présentation Produits After Work ou diner Régional	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Bandeau Pub Site internet	✓	✓	✓	✓
Exclusivité sur un produit spécifique	■	✓	✓	■
Exclusivité sur une gamme de produits	■	■	✓	■
Diffusion des offres d'emploi via le CDRE (site Internet & groupe LinkedIn)	■	■	■	✓
<b>Avantages Trophée CDRE France</b>				
Presence Show Room Trophée CDRE France	✓	✓	✓	■
Mise en avant Produit Soirée de gala du Trophée CDRE France	■	✓	✓	■
Cadeaux Candidats	✓	✓	✓	■
Cadeaux lauréat, 2e et 3e	■	✓	✓	■
Nbre personnes invitées au Diner de gala	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>